



Enfant delaisse avec une vie a risques

Par **TAN**, le **03/02/2009** à **18:20**

Bonjour,

C'est l'histoire d'une enfant de 12 ans qui a une mère qui s'occupe peu ou pas de sa fille.

Elle a laissé pendant 2 ans chez ses grands-parents à l'étranger pendant qu'elle vivait avec son nouveau conjoint, puis là une fois en France chez son Oncle et sa Tante qui n'ont pas l'autorité parentale

Pour l'heure, elle est chez son copain et quand nous lui demandons quand est-ce qu'elle récupère sa fille pour s'en occuper, nous n'avons pas de réponse précise.

Quant à sa maturité, elle ne fait pas ses 30 ans et vit comme si elle n'avait pas d'enfant (n'apporte pas à l'éducation de sa fille, pas de soutien moral: en résumé laisse celle-ci dans son coin et l'interpelle de temps en temps comme celle-ci existe, attitude négligée, sans utilité, sans sens profond)

Concernant la fille, elle aime sa mère, elle veut vivre avec sa mère mais paradoxalement elle en a peur de cette idée car sa mère est imprévisible, instable psychologiquement, peut être violente et butée;

D'ailleurs, la petite a partagé ses sentiments forts avec des voisins en déclarant que si ça se passe mal la vie avec sa mère, elle fuguerait ou se foutrait en l'air (voici l'expression qu'elle l'a utilisée)

Que devons-nous faire face à ce désarroi et comportement à risques entre sa mère et sa fille car si nous ne faisons rien, nous avons peur que le pire arrive connaissant sa mère ?

Merci pour votre aide

Par **Marion2**, le **03/02/2009** à **18:22**

Bonjour,

Y a t'il un père ?

Par **TAN**, le **03/02/2009** à **22:25**

Non, rien que sa mère en France

Par **Marion2**, le **04/02/2009** à **15:28**

Bonjour,

Je vous conseille de contacter une Assistante Sociale.

Par **nathalie**, le **07/02/2009** à **12:26**

laure suite a ce sujet je voudrais te poser une question une amie (dont la belle mere etait assistante maternelle a temps plein donc pou l'ase. a fait avec quatre autres amies une denonciation pour delaissement aussi concernant une maman qui viens d'accoucher de son 4em enfant 2 pere differents mais les 2 derniers etant le meme pere que la premiere. j'espere que c'est facile a comprendre. bref la maman ne se leve pas pour donner le biberon change rarement les couche 1 fois l'apres midi (apres avoir passé la nuit avec quand meme je precise. et une fois le soir avant le couché. les grand en maternelle ne sont pas regulierement mis a l'ecole et le directeur voulais d'ailleur en faire part a l'academie mais leurs a laissé une chance. son conjoint s'alcoolise du matin au soir avec de la biere il ne travail pas et s'achete tout cela avec son rmi. Parfois ils volent dans les magasins. frappe sa compagne et fait peur au voisins. (menaces d'ailleur faites a mon encontre aussi suite a mon viole. voire debat d'agression sexuel que nous avons eu parceque le coupable est son meilleur ami. les enfants sont mal habillé et je les ai dejas vue les coucher sans repas. les petits sont laissés dehors seul alors qu'il y a un bois derriere eux. ou les enfants peuvent se perdre. le menage de chez eux n'ai jamais fait non plus. cette fille a grandi dans une famille d'alcoolique et ne connait que ça 2 membre décédé de cette cause dont sa maman (elle ne boit pas) donc 5 lettres ont été ecrite par les voisins mais les personnes ont été prevenu de la visites de l'assistante sociale et on fait selon leurs propos le menage jusqu'a 4h du matin pour les berner. donc tout etait niquel et tout le monde debout et préparé resultat l'assistant social a dit a cette jeune femme qu'elle etait en droit de porter plainte contre eux pour denonciation calomnieuse. mes ami on pris peur et n'osent pas ecire au procureur pour prevenir que l'assistant social n'a pas mené son enquete jusqu'au bout et s'en ai tenu a une visite! la petite fille elle meme dit vivement que papa se casse et pourrais dire beaucoup de choses mais elle n'a pas etais questionnée? que puis je dire a mon amie qui aimerai venir n aide a ses

enfants?
merci

Par **Marion2**, le **07/02/2009** à **14:23**

Bonjour nathalie,

Il faudrait appeler le 119 (n° gratuit) et leur expliquer tout ça. Ils se chargeront d'intervenir.

Par **nathalie**, le **07/02/2009** à **16:49**

merci laure d'avoir repondu mais en fait le 119 c'est la premiere chose qu'ils ont essayé et c'est eux qui leurs on conseillé de prevenir le service social. je vais malgré tout lui dire de reessayer en expliquant qu'ils ont ecrit sans succes etant donné que la famille a étée prevenue.

merci @bientot